



Ca y est votre S mètre se bloque au dessus de 9 et vous n'entendez plus rien. Alors avant d'étrangler le premier voisin qui passe, respirez à fond et essayez d'en savoir plus....

C'est vrai que c'est énervant mais d'où cela vient il ?

Bien sur, vous avez entendu parler de ces CPL polluants et vous pensez qu'il doit y en avoir dans votre quartier. En êtes vous sur ? Et chez vous que se passe t il ?

En pratique, il faut savoir que les CPL ne sont que l'arbre qui cache la forêt et ils sont parfaits dans le rôle de boucs émissaires. Depuis leur apparition, d'autres sources de parasites ont émergé et bien souvent dans des conditions de fraude au marquage CE plutôt déconcertantes.

Combien d'alimentations à découpage peut il y avoir dans votre environnement immédiat, ne serait ce que chez vous avec le chargeur du téléphone portable et combien d'entre elles respectent elles les normes cem auxquelles leur homologation est censée se référer ?

Vous n'en savez rien, nous non plus alors il faut partir en chasse !

Vous allez nous dire que vous n'avez pas d'analyseur de spectre. Certes, mais savez vous que vous pouvez vous en passer dans une phase d'analyse préliminaire et même au delà. Vous avez un récepteur puisque vous le trouvez perturbé. Alors pouvez vous le faire fonctionner sur batterie ne serait ce que pour faire le test de base et couper l'alimentation secteur générale de votre maison ou de votre appartement un court instant, le temps de vérifier si le brouillage persiste ? S'il disparaît partez sur une recherche plus fine en interrompant pièce par pièce à l'aide des disjoncteurs localisés. Si la zone identifiée est trop large il faudra utiliser d'autres moyens plus fins mais sans devoir investir dans des appareils de mesure coûteux.

Chaque parasite possède une signature comme des grésillements, de la ronflette, un rythme de répétition ou autre originalité encore. Alors investissez dans un récepteur portatif AM capable

de recevoir les « Ondes Courtes » sur une antenne télescopique. Il y en a encore sur le marché même à des prix très bas car leur « audio » est bien souvent nasillarde mais c'est suffisant pour ce que vous voulez faire. L'AM est le meilleur mode de réception qui permette de rechercher un signal parasite. La plupart étant en large bande on n'en capte pas assez en réception BLU pour les identifier et en AM c'est déjà plus pratique.

C'est là que la recherche fine peut commencer que ce soit chez soi ou dans le quartier et, ho surprise, qu'est ce qu'on ramasse ! Combien de fois a-t-il fallu interrompre le lecteur de DVD ou la charge d'un portable pour entendre le DX du siècle ? Je suis sûr que vous n'en avez aucune idée mais c'est courant ! Et comment avoir identifié le coupable ? tout simplement en passant à côté avec le récepteur AM... C'est si simple !

La démarche est la même en extérieur et on arrive bien souvent à identifier une maison une ligne, un poteau électrique, un transformateur, un téléviseur, un décodeur, une X-box, un distributeur de billet ou bien d'autres objets inattendus.

Quand on se limite à dire « bien souvent » c'est qu'il existe d'autres cas de figure plus récalcitrants ne serait ce déjà qu'en VHF où peu de récepteurs AM peuvent aller mais dans ce cas la technique de la chasse au renard marche déjà mieux. C'est vrai que c'est moins discret car le voisinage s'inquiètera bien vite à vous voir vous promener avec une antenne yagi à la main, certains se demandant si les ours des Pyrénées ne sont pas aux portes du quartier.

Alors quand une maison sera suspectée d'être à la source de vos problèmes c'est là qu'il faut se rappeler que la courtoisie n'est pas un vain mot car après tout ce que les médias racontent sur la dangerosité des ondes vous allez très vite passer pour un agresseur. Vous aurez beau rappeler votre droit à l'antenne, votre lien avec les réseaux d'urgence, ça ne marchera pas. Jouez là zen et modeste, ça n'en sera que mieux et les chances de succès dans la recherche de solutions seront grandes.

Bien sur, l'accusé peut aussi avoir mauvais caractère ou plein de « relations en haut lieu » alors là « stop » on ne va pas plus loin avec lui et on se retourne vers l'ANFR. Mais attention, ce serait sympathique d'en parler à la commission cem qui est là pour vous aider mais sachez que de toutes façons vous aurez des frais. Maintenant, comparez le coût d'une alimentation à découpage, d'un décodeur TNT ou même d'un téléviseur écran plat à celui d'une procédure judiciaire qui risque d'être inévitable et vous devriez vite vous décider. N'est il pas préférable d'investir une ou deux centaines d'euros dans de la technologie propre plutôt que d'en

dépenser cinq à dix fois plus en frais d'avocat et de justice ?

De très nombreux problèmes se résolvent par ces échanges standard, certains même à l'initiative d'un voisin compréhensif. On a vu le cas sur des alimentations de PC, des décodeurs, des boîtiers CPL et des écrans plasma alors pourquoi pas pour vous ?

Ceci dit, n'hésitez surtout pas à nous contacter pour nous expliquer votre problème ou même seulement pour nous dire comment il a pu être résolu ne serait ce que pour enrichir notre bibliothèque de solutions mais aussi et surtout pour nous permettre d'intervenir avec vous auprès des services de contrôle chargés d'évaluer l'ampleur des dégâts. Une démarche cem a plus de chances d'aboutir avec le support d'un groupe associatif qu'en étant traitée isolément. La commission cem est habituée aux procédures administratives et maintient un contact permanent avec ses homologues européens associés à l'IARU et soumis au même régime normatif. Des justificatifs de qualité peuvent ainsi être transmis au service de répression des fraudes en dernier recours de la démarche

Alors, s'il vous plait, remplissez [ce questionnaire](#) ([Exemple pré-remplis](#)) et nous verrons si nous pouvons en faire quelque chose pour vous avant d'entamer une procédure administrative et tenter de freiner la croissance de cette pollution que trop de monde ignore

Merci de votre attention et si vous voulez aller plus finement dans les détails consultez nos [infos techniques](#)

Gardez le moral et ne résiliez pas votre licence tout de suite, nous ferons tout pour vous empêcher d'envisager une telle issue !

73'

CEM : Qui perturbe quoi ?

Dimanche, 11 Septembre 2011 15:00 - Mis à jour Mardi, 11 Octobre 2011 09:46
